

E.ON France
Société par Action Simplifiée au capital de 6.635.000 €
Siège social : 3 rue du quatre septembre – 75002 PARIS
501 706 360 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le trente juin, à dix heures,

- E.ON Energie AG, Société de droit allemand dont le siège social est situé Brienner Straße 40, 80333 Munich, Allemagne, immatriculée au Registre Commercial de Munich sous le numéro HRB 13200, et
- E.ON Ruhrgas AG, Société de droit allemand dont le siège social est situé à Huttropstrasse 60, 45138 Essen, Allemagne, immatriculée au Registre du Commerce d'Essen sous le numéro HRB 83

Propriétaires de la totalité des 65 350 actions composant le capital social de la société E.ON France S.A.S (la «Société»)

Agissant en qualité d'actionnaires de la société E.ON Energie SAS (ci-après la "**Société**") se sont présentés, au siège social de la Société sur la convocation qui lui en a été faite par lettre adressée par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc Poyer, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Frank EVERS, représentant de la société Price WaterHouse Coopers Audit, commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué à l'assemblée, est excusé.

M. le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

M. le président dépose sur le bureau et rappelle qu'ont été mis à disposition des membres de l'Assemblée les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires.

Il rappelle qu'ils ont été adressés aux actionnaires et aux Commissaires aux comptes ou tenus à leur disposition pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

M. le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel est appelée à délibérer.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la base du rapport de gestion et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes afférents audit exercice tels qu'ils sont présentés, faisant ressortir un bénéfice de 84.075 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président pour l'exercice de son mandat durant l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice comptable s'élevant à 84.075 €, décide d'affecter ledit bénéfice ainsi qu'il suit :

- Bénéfice de l'exercice 84.075,00 €
- Apurement du poste "report à nouveau" débiteur -4.300,00 €
- Dotation de la "réserve légale" (5% du bénéfice) -3.988,75 €
- Affectation du solde au poste "report à nouveau" 75.786,25 €

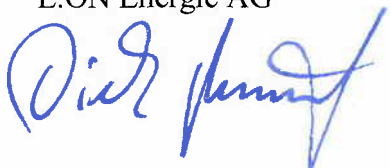
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Fait à Paris, le 30 juin 2009

E.ON Energie AG

 ppa Zif

E.ON Ruhrgas AG



PRESTAFORMA
Prestataire en Formalités Juridiques
Annonces Légales sur toute la France

BORDEREAU DE REMISE DES DOCUMENTS

Date : 31 juillet 2009

Dossier : SAS E.ON FRANCE
Dépôt des comptes annuels clos el 31 décembre 2008

- Récépissé de dépôt des comptes au greffe du 30/07/09, n° 58686.

98 bis, Boulevard de La Tour Maubourg-75007 PARIS

TEL : 01.45 55 51 92

Fax : 01.45 55 09 94

formaliste@prestaforma.com

RCS PARIS B 483 931 846